RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02219
Numéro SIREN : 309 003 804
Nom ou dénomination : LOURME

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 15196

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

GROUPE SYLVAREG - LOURME
137 rue de l Egalité
59160 Lomme

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : LOURME

Numéro RCS : 309 003 804
Numéro Gestion : 2011B02219

Forme Juridique : Société par actions simplifiée
Adresse: 137 rue de l Egalité
59160 Lomme

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 29/07/2019
Sous le numéro : 15196

Délivré à Lille Métropole le 2 août 2019

Le Greffier,

19515196 ED

cerfa N° 10937*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(1) **BILAN-ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2018

Designation de l'entreprise : LOURME
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : 137 RUE DE L'EGALITE 59160 LOMME
Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro SIRET* : 3 0 9 0 0 3 8 0 4 0 0 0 2 3
Néant : *

Exercice N clos le : 31122018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé	(I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	46 119	AG	27 577	18 542
	Fonds commercial (1)	AH	170 000	AI		170 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 056	AS	334	723
	Autres immobilisations corporelles	AT	66 107	AU	44 488	21 619
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	283 283	BK	72 398	210 885
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 530 295	BY		4 530 295
	Autres créances (3)	BZ	1 011 122	CA		1 011 122
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	15	CE		15
	Disponibilités	CF	110 474	CG		110 474
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 312	CI		2 312
	TOTAL (III)	CJ	5 654 217	CK		5 654 217
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM				
	Écarts de conversion actif*	(VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 937 500	LA	72 398	5 865 102

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2050-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

cerfa N° 10938 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

2 **BILAN - PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2018

Designation de l'entreprise **LOURME** — Neant *

			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse 72 400)		DA	72 400
	Primes d'emission de fusion d'apport		DB	135 952
	Ecarts de reevaluation (2)* (dont écart d'equivalence FK)		DC	
	Reserve legale (3)		DD	7 240
	Reserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Reserves reglementees (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres reserves (Dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	300 887
	Report a nouveau		DH	(691 869)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(261 643)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions reglementees*		DK	
	TOTAL (I)		DL	(437 033)
Autres fonds propres	Produit des emissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnees		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	31 079
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	31 079
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit (5)		DU	1 009
	Emprunts et dettes financieres divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	474 853
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattaches		DX	4 073 776
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 021 991
	Dettes sur immobilisations et comptes rattaches		DZ	
	Autres dettes		EA	699 427
Compte regul	Produits constates d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	6 271 056
	Ecarts de conversion passif*	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EF	5 865 102

RENVOIS

(1) Ecart de reevaluation incorpore au capital — EB

(2) Dont — Reserve speciale de reevaluation (1959) — EC; Ecart de reevaluation libre — EE; Reserve de reevaluation (1976) — EF

(3) Dont reserve speciale des plus-values a long terme* — EF

(4) Dettes et produits constates d'avance a moins d'un an — EG — 6 271 056

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes crediteurs de banques et CCP — FH — 1 009

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2051-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10167 * 22
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Designation de l'entreprise **LOURME** — Neant

			Exercice N			Total	
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD	13 783 229	FE	FF	13 783 229	
	Production vendue services*	FG	(472 076)	FH	FI	(472 076)	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	13 311 153	FK	FL	13 311 153	
	Production stockee*				FM		
	Production immobilisee*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	3 540	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	38 930	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	13 353 628	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matieres premieres et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	266 419	
	Variation de stock (matieres premieres et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	13 275 675	
	Impôts, taxes et versements assimiles*				FX	(10 141)	
	Salaires et traitements*				FY	73 430	
	Charges sociales (10)				FZ	26 939	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	32 728	
	Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	31 079	
	Autres charges (12)				GE	5	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	13 696 134	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(342 506)	
opérations en commun	Benefice attribue ou perte transferee* (III)				GH		
	Perte supportee ou benefice transfere* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilieres et creances de l'actif immobilise (5)				GK		
	Autres interêts et produits assimiles (5)				GL	6 024	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Differences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilieres de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	6 024	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financieres aux amortissements et provisions*				GQ		
	Interêts et charges assimilees (6)				GR	21 449	
	Differences negatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilieres de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	21 449	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(15 425)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(357 931)	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

(RENVOIS : Voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2052-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10947 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Désignation de l'entreprise **LOURME** — Néant

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 499
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 499
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (*6 bis*)	HE	4 500
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	69
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (*6 bis*)	HG	249
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 818
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 320)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(99 607)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	13 361 151
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	13 622 794
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(261 643)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HV	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HN	
(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	7 851
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 / obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHARGES EXCEPT DIVERSES	69	
DOT AUS AMORT EXCEPT	249	
PDTS EXCEPT DIVERS		1 499
PENALITE ET AMENDES	4 500	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2053-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10169 * 22
Formulaire obligatoire (article 53 du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise **LOURME** — Néant *

CADRE A IMMOBILISATIONS

Augmentations

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD	203 891	KE	KF 13 500
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [] L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [] MI	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [] M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [] M3	KS	1 056	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*	KV	3 410	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	11 177	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	54 569	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III LN	70 212	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	IP		IR	IS
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	IT	2 960	IU	IV
		TOTAL IV LQ	2 960	LR	LS
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) OG	277 063	OH	OJ 13 500

CADRE B IMMOBILISATIONS

Diminutions

			par virement de poste à poste 1	par cessions ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence / Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I IN		CO	DO	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II IO		LV 1 272	LW 216 119	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. générales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 1 056	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 3 410	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 11 177	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	3 048	MS	MT 51 521	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III IY	3 048	NG	NH 67 164	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU	M7	
FINANCIERES	Autres participations	IO		OX	O	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	II		2B	2	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 2 960	2F	2G
		TOTAL IV I3		NJ 2 960	NK	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) I4		OK 7 280	OL 283 283	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

N° 2054-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

Désignation de l'entreprise **LOURME** — Néant

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8 815	PF	20 033	PG	1 272	PH	27 577	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	69	QA	264	QB		QC	334	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements aménagements divers	QD	893	QE	341	QF		QG	1 234	
	Matériel de transport	QH	4 635	QI	3 672	QJ		QK	8 307	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 328	QM	8 418	QN	2 799	QO	34 947	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	34 926	QV	12 695	QW	2 799	QX	44 822	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	43 741	OP	32 728	OQ	4 071	OR	72 398	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. générales, agenc. et aménag. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques, mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. générales, agenc. aménag. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récupér. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (si ≠ 0) (NP - NQ - NR)		NW		**Total général** (si ≠ 0) (NS - NT - NU)	NY		**Total général** (si ≠ 0) (NW - NV)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2055-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10949 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2018

Désignation de l'entreprise **LOURME** — Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées — Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quindecies* II du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges — Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	31 079	5W	31 079	5X	31 079	5Y	31 079
TOTAL II	5Z	31 079	TV	31 079	TW	31 079	TX	31 079
Provisions pour dépréciation — sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
sur immobilisations - titres de participation	9I		9V		9W		9X	
sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9	
Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	31 079	UB	31 079	UC	31 079	UD	31 079
Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	31 079	UF	31 079		
Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2056-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10950 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise **LOURME** — Néant

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UN	4 530 295		4 530 295	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM	76 836		76 836	
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	214 034		214 034	
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 949		1 949	
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	470 034		470 034	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	248 269		248 269	
	Charges constatées d'avance	VS	2 312		2 312	
	TOTAUX	VT	5 543 728	VU	5 543 728	VV
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	470 034			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à 1 an maximum à l'origine	VG	1 009	1 009		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	4 073 776	4 073 776		
Personnel et comptes rattachés	8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	718	718		
État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	8E	7 840	7 840		
État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 012 037	1 012 037		
État et autres collectivités publiques : Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 396	1 396		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	474 853	474 853		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	699 427	699 427		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	6 271 056	VZ 6 271 056		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2057-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10951 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Designation de l'entreprise **LOURME**

Formulaire depose au titre de l'IR ET Neant *

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

I. RÉINTÉGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remuneration du travail (entreprises a l'IR)	de l'exploitant ou des associes				WB	
		de son conjoint		moins part deductible*	a reintegrer	WC	
	Avantages personnels non deductibles* (sauf amortissements a porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excedentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non deductibles	WE	3 624	XE	7 018
	Autres charges et depenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les vehicules des societes (entreprises a l'IS)	WG	3 394		
	Fraction des loyers a reintegrer dans le cadre d'un credit-bail immobilier et de levee d'option	RA	Part des loyers dispensee de reintegration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges a payer non deductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liees a des etats et territoires non cooperatifs non deductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	
	Amendes et penalites	WJ	Charges financieres (art. 212 *bis*)*	XZ			
	Réintegrations prevues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les societes (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	
Quote-part	Benefices realises par une societe de personnes ou un GIE	WL	Resultats beneficiaires vises à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Regimes d'imposition particuliers et impositions differees	Moins-values nettes a long terme	- imposees aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		- imposees au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values realisees au cours d'exercices anterieurs*	- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au regime des fusions				WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
Reintegrations diverses à detailler sur feuillet separe DONT*	Interêts excedentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activite exoneree)	SW		WQ	
	Deficits etrangers anterieurement deduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values a taux zero	M8			
Reintegration des charges affectees aux activites eligibles au regime de taxation au tonnage						Y1	
Resultat fiscal afferent a l'activite relevant du regime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	7 018

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	261 643
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non deductibles, anterieurement taxees, et reintegrees dans les resultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WI	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes a long terme	- imposees au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposees au taux de 0 %				WH	
		- imposees au taux de 19 %				WP	
		- imputees sur les moins-values nettes à long terme anterieures				WW	
		- imputees sur les deficits anterieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est differee*						WZ	
Regime des societes meres et des filiales* Produit net des actions et parts d'interêts	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
Déduction autorisee au titre des investissements realises dans les collectivites d'outre-mer *						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Mesures d'incitation — Abattement sur le benefice et exonera tions*	Entreprises nouvelles (art. 44 *sexies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies*-0 A)	L5		XF	
	Pole de competitivite hors CIUE (art. 44 *octies*)	L6	Societe interessements immobilier (cf. art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la defense (art. 44 *octies* A)	PA	
	ZFC-ZF (art. 44 *octies* A et *octies*-0 A)	OV	Bassin d'emploi a redynamiser (art. 44 *decies*)	IF	Zone franche d'activite (art. 44 *quindecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies* A)			PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses a detailler sur feuillet separe	dont deduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Credit degage par le report en arriere de deficit	ZI		XG	101 113
Deduction des produits affectes aux activites eligibles au regime de taxation au tonnage						Y2	
					TOTAL II	XI	362 756

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des deficits reportables	benefice (I moins II)		XN	
	deficit (II moins I)		XO	355 738
Déficit de l'exercice reporte en arriere (entreprises à l'IS) *			XM	
Deficits anterieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	355 738

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10952 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2058-B-SD 2018

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise **LOURME** — Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	331 426
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	331 426
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	331 426

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° *bis*, Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° *bis*, Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WI'

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
(1)			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-B-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10953 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise **LOURME** — Neant *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(691 869)	
Prélèvements sur les réserves	OF		
TOTAL I	OE	(691 869)	

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	(691 869)
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(691 869)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	JF	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	13 010 685
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée < 6 mois)	JS	XQ	80 472
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	91 885
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	(42 308)
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	SI	134 941
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	13 275 675
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle* CFE CVAE		YW	(12 481)
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	YZ	2 340
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		YX	(10 141)
TVA	- Montant de la TVA collectée		YY	3 061 367
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	307 436
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *		OB	37 792
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	1.33 %
	- Numéro de centre agréé * XP — - Filiales et participations (Liste état 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si vous cochez 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217-*undecies*		RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(355 738)	Plus-values à 15 %	JK	0	Plus-values à 0 %	JL	0
			Plus-values à 19 %	JM	0	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale JH **2** — N° SIRET de la société mère du groupe JI **40129439200022**

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

N° 2058-C-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10179*22

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **LOURME** Néant **X**

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme	Long terme 10 — 19 %	15 % ou 12,8 %	7,5 %	Plus-values taxables à 19 % (1) 11
		7	8	9				
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée						
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

		(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)
CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			
CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			
CADRE C	autres plus-values taxable à 19 % 11			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 219 I-E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10954 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise **LOURME**

Formulaire déposé au titre de l'IR : EU : Néant : **X** *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* CGI)				
TOTAL 1					

Origine			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* du CGI) (à préciser) au titre de	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) — Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-B-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10955*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise **LOURME**

Néant **X** *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1)

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		A 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies-0* du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies-0 bis* du CGI)	A 15 % Ou A 16,5 % (1)		col J=S+D+F+G−H
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
	N - 1						
	N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-C-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

cerfa N° 10182 * 23

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des Impôts

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D-SD 2018

Désignation de l'entreprise **LOURME**

Néant **X** *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-D-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

cerfa N° 11484 * 19

Formulaire obligatoire (article 52 A du code general des impôts) **16**

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Designation de l'entreprise : LOURME

Néant

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe 4 0 1 2 9 4 3 9 2

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	13 311 153
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	13 311 153

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	3 540
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3 545

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	266 419
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	13 195 203
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	80 472
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	13 542 099

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	(227 401)

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	(227 401)

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Période de référence	GY	/	/	GZ	/	/	
Date de cessation				HR	/	/	

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	YP	1
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Repartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation fonciere des entreprises qualification des effectifs*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

N° 2059-E-SD Editions Informatiques Comptables

cerfa N° 11624*18

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2059-F-SD 2018

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 30900380400023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE LOURME

ADRESSE (voie) 137 RUE DE L'EGALITE

CODE POSTAL 59160 VILLE LOMME

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3620

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination ICARE

N° SIREN (si société établie en France) 401294392 % de détention 95,00 Nb de parts ou actions 3439.00

Adresse N° 137 Voie RUE DE L'EGALITE

Code Postal 59160 Commune LOMME Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-F-SD Editions Informatiques Comptables Février 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

cerfa N° 11625 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2059-G-SD 2018

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 30900380400023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LOURME

ADRESSE (Voie) 137 RUE DE L'EGALITE

CODE POSTAL 59160 VILLE LOMME

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-G-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

cerfa
N° 10234 * 22
Formulaire obligatoire en application de l'article 223 A-1 du code général des impôts

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-A-*bis*-SD 2018
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LOURME

N° SIRET : 3 0 9 0 0 3 8 0 4 0 0 0 2 3

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : Néant

Exercice ouvert le : 01012018 clos le : 31122018

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058-A-SD)	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)		E2	7 018
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD		Z7	
	TOTAL I	E3	7 018
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058-A-SD)	E4	361 250
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)		E5	1 506
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI nés pendant la période d'appartenance au groupe		EX	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %		EY	
• imposées au taux de 15 %		E6	
• imposées au taux de 0 %		EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F, 210 G, 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	
III - RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	E1	362 756
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : Bénéfice (I - II)		E2	
Déficit (II - I)		E3	355 738
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		E4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-*bis*)*		E6	
Résultat fiscal : Bénéfice		E8	
Déficit		E9	355 738

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

cerfa

N° 10929 * 20

Formulaire obligatoire (art. 223 A-1 du code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-B-*bis*-SD 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **LOURME**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012018

clos le : 31122018

	Néant
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble nettes de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I-a *sexies-0 ter* du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 429 083
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 429 083
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	355 738
Total des déficits restant à reporter	H9	1 784 821

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values à 19 % ou à 15 %	Moins-values à 0 %	19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 *I-a sexies-0 ter* et 219 *I-a sexies-0 bis* du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 2 - 3 - 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à reporter à la clôture du dernier exercice)	N			(2)			
				(3)			
	N - 1			(2)			
				(3)			
	N - 2			(2)			
				(3)			
	N - 3			(2)			
				(3)			
	N - 4			(2)			
				(3)			
	N - 5			(2)			
				(3)			
	N - 6			(2)			
				(3)			
	N - 7			(2)			
				(3)			
	N - 8			(2)			
				(3)			
	N - 9			(2)			
				(3)			
	N - 10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 *I-a sexies-0 ter* du CGI admet sous conditions l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0 ter* du CGI.

N° 2058-B-bis-SD Editions Informatiques Comptables Février 2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

cerfa
N° 10931 * 20
Formulaire obligatoire
(article 223 V-1
du code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ER-SD 2018
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe LOURME

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats

SIRET Société intégrée 30900380400023

L'exercice ouvert le 01012018 clos le 31122018

Néant

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A - RÉSULTAT

		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	355 738
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CF	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CE		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (25 % ou 50 % ou 75 % ou 100 %) (cf. 3 ter-A-2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prises en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession à 5 % (calcul sur la plus ou moins-value qui n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble) (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CP			
Résultat plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	355 738
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	355 738

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME

		Cession d'immobilisations — Plus-values et réintégrations			Cession d'immobilisations — Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BI	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BL	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS + A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED + EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (B3 et EE + EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 F - 210 F-I-1° - 238 bis JA - 208 C et 219-IV du CGI)		B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) À l'exception pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPPI) closes pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

N° 2058-ER-SD Éditions Informatiques Comptables Février 2018

cerfa
N° 10240 * 22

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-FC-SD 2018
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **LOURME**

N° SIRET :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012018 clos le : 31122018 Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 + (2 * 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058-A-SD ligne XI ; ou déficit : 2058-A-SD ligne XJ)	6		(355 738)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 + (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		(355 738)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

N° 2058-FC-SD Editions Informatiques Comptables Février 2018 **EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT**

LOURME
SAS au capital de 72 400 €
Siège social : 137 rue de l'Egalité
59160 LOMME
309 003 804 R.C.S LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

RESOLUTION PROPOSEE

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de – 261 643 €, de la manière suivante :

Origine
Perte de l'exercice 261 643 euros

Affectation du résultat
Au poste "Report à nouveau débiteur » :261 643 euros

TOTAL :261 643 euros 261 643 euros

Rappel des dividendes distribués
Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

RESOLUTION VOTEE

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de - 261 643 €, de la manière suivante :

Origine
Perte de l'exercice 261 643 euros

Affectation du résultat
Au poste "Report à nouveau débiteur » :261 643 euros

TOTAL :261 643 euros 261 643 euros

Rappel des dividendes distribués
Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant de la Société
Augustin OUTTERS

STC Audit & Conseil

S.A au capital de 521.640 €uros

CENTRE TERTIAIRE COLBERT

156, chaussée Pierre Curie

59200 - TOURCOING -

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

pour la

SAS LOURME

exercice 2018

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

pour la société SAS LOURME

Exercice clos le 31 décembre 2018

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Séverine de Surmont
Frédéric Delahousse
Marie Hagneré
Thibault Lambin
Valérie Schatteman

Experts Comptables & Commissaires aux Comptes

STC

Membre de l'alliance EUFUS

LOURME
SAS au capital de 72 400 €
137, Rue de l'Égalité
59160 LOMME

Nos réf *SdS/BL/ND*

Tourcoing, le 4 juin 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

A l'assemblée générale de la société LOURME,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS LOURME relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS LOURME à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CERTIFIE CONFORME À L'ORIGINAL

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon la méthode de l'avancement selon le paragraphe « Autres éléments significatifs » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisés par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

La décomposition des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance ne concorde pas avec l'état d'analyse des échéances des dettes fournisseurs et créances clients issue de la comptabilité.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS LOURME à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

.../...

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

.../...

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

.../...

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

STC Audit & Conseil
Commissaire aux Comptes

Séverine de SURMONT

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2018	31/12/2017
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé		(I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	46 119	27 577	18 542	25 076
		Fonds commercial (1)	170 000		170 000	170 000
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 056	334	723	987
		Autres immobilisations corporelles	66 107	44 488	21 619	34 299
		Immobilisations en-cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				2 960
		Total (II)	**283 283**	**72 398**	**210 885**	**233 322**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	4 530 295		4 530 295	7 264 988
		Autres créances (3)	1 011 122		1 011 122	965 578
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres :)	15		15	15
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	110 474		110 474	127 523
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	2 312		2 312	16 468
		Total (III)	**5 654 217**		**5 654 217**	**8 374 571**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
		Primes de remboursement d'obligations (V)				
		Ecarts de conversion actif (VI)				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	**5 937 500**	**72 398**	**5 865 102**	**8 607 893**

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

BILAN PASSIF

		31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 72 400)	72 400	72 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	135 952	135 952
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)		
	Réserve légale (3)	7 240	7 240
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	300 887	300 887
	Report à nouveau	-691 869	0
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-261 643	-691 869
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	**-437 033**	**-175 390**
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	31 079	31 079
	Provisions pour charges		
	Total (III)	**31 079**	**31 079**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	1 009	834
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	474 853	236 482
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 073 776	5 982 772
	Dettes fiscales et sociales	1 021 991	1 924 846
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		566
	Autres dettes	699 427	606 703
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	Total (IV)	**6 271 056**	**8 752 204**
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	**5 865 102**	**8 607 893**

Renvois		31/12/2018	31/12/2017
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Ecart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		6 271 056	8 752 204
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		1 009	834

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2018	31/12/2017
	Nombre de mois de la période			12	12
		1 - France	2 - Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue biens	13 783 229		13 783 229	21 202 825
	Production vendue services	-472 076		-472 076	-228 399
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)	13 311 153		13 311 153	20 974 426
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			3 540	3 704
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			38 930	109 346
	Autres produits (1) (11)			5	11
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			**13 353 628**	**21 087 486**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)			266 419	792 599
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				0
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			13 275 675	19 899 586
	Impôts, taxes et versements assimilés			-10 141	45 864
	Salaires et traitements			73 430	801 600
	Charges sociales (10)			26 939	537 686
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			32 728	19 829
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			31 079	31 079
	Autres charges (12)			5	8
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			**13 696 134**	**22 128 251**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				**-342 508**	**-1 040 765**
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			6 024	4 372
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				33
	Total des produits financiers (V)			**6 024**	**4 405**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (6)			21 449	20 061
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)			**21 449**	**20 061**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				**-15 425**	**-15 656**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				**-357 931**	**-1 056 421**

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 499	175
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		292
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	**1 499**	**467**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	4 500	468
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	69	1 471
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	249	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	**4 818**	**1 939**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-3 320**	**-1 472**
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)	-99 607	-366 024
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**13 361 151**	**21 092 358**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**13 622 794**	**21 784 227**
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		**-261 643**	**-691 869**

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2)	Dont - Produits de locations immobilières		
		Dont - Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier		
		Dont - Crédit-bail immobilier		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9)	Dont transferts de charges	7 851	8 836
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles : facultatives		
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	13 311 153,10	20 974 425,54
	(15)	Résultat en Euros et centimes	-261 643,41	-691 869,16

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Annexe

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Règles et méthodes comptables, autres éléments significatifs

Généralités sur les règles comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue,
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Changement de méthode
Pour l'application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06 et vu les montants non significatifs, la société n'a pas effectué de traitement prospectif.
Cette option n'a donc pas entraîné d'impact sur les capitaux propres d'ouvertures.

Autres éléments significatifs
Le bénéfice par rapport aux produits est comptabilisé à l'avancement.
A partir de 2018, SYLVAGREG et MDN reprennent l'activité TCE. LOURME termine la gestion des chantiers en cours.
Au regard des capitaux propres négatifs il n'y a pas de risque sur la continuité d'exploitation.

Autres engagements
Une convention d'intégration fiscale à effet au 1er janvier 2011 pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, existe entre les sociétés suivantes :
Société mère : ICARE SAS
Sociétés filiales : MDN SAS, PROMETHEE SAS, LOURME SAS, CREATION BOIS CONSTRUCTION SAS.
En application ce cette convention d'intégration fiscale, le total de l'impôt des sociétés supporté par le groupe représenté par la société mère (tête de groupe) s'élève à 0 euros. Cette somme (impôt effectif à 28 % pour les premiers 500 000 euros, puis 33.33 %) a été répartie et inscrite en charges comme suit :

- ICARE SAS :	83 251 euros (économie d'IS) (a)
- MDN :	10 210 euros (économie d'IS)
- PROMETHEE :	- 54 474 euros (charge d'IS)
- LOURME :	99 607 euros (économie d'IS)
- CREATION BOIS CONSTRUCTION	- 138 594 euros (charge d'IS)

(a) : avant déduction faite de 3 328 € de crédit d'impôt mécénat, apprentissage, formation des dirigeants, ce qui conduit à 79 923 €.
En l'absence de cette convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les bénéfices aurait été de 249 494 euros et répartie comme suit :

- ICARE SAS :	56 426 €
- MDN :	Déficit
- PROMETHEE :	54 474 euros
- LOURME :	Déficit
- CREATION BOIS CONSTRUCTION	138 594 euros

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	170 000			170 000
- Site et outils internet	33 891	13 500	1 272	46 119
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total	**203 891**	**13 500**	**1 272**	**216 119**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions . sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 056			1 056
- Autres immobilisations corporelles				
. instal, agencements, aménagements divers	3 410			3 410
. matériel de transport	11 177			11 177
. matériel de bureau	54 569		3 048	51 521
. emballages récupérables, divers				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**70 212**		**3 048**	**67 164**
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 960		2 960	
Total	**2 960**		**2 960**	
Total général	**277 063**	**13 500**	**7 280**	**283 283**



Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet	8 815	20 034	1 272	27 577
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total	**8 815**	**20 034**	**1 272**	**27 577**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions . Sur sol propre				
. Sur sol d'autrui				
. Installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	69	264		334
- Autres immobilisations corporelles				
. Instal, agencements, aménagements divers	893	341		1 234
. Matériel de transport	4 635	3 672		8 307
. Matériel de bureau	29 328	8 418	2 799	34 947
. Emballages récupérables, divers				
Total	**34 925**	**12 695**	**2 799**	**44 822**
Total général	**43 740**	**32 729**	**4 071**	**72 399**

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 203 891	+ 8 815	+ 195 076
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 13 500		+ 13 500
Dotation de l'exercice		+ 20 033	- 20 033
Cessions ou mises hors service	- 1 272	- 1 272	-
Valeur en fin d'exercice	= **216 119**	= **27 577**	= **188 542**

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 70 212	+ 34 926	+ 35 286
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotation de l'exercice		+ 12 695	- 12 695
Cessions ou mises hors service	- 3 048	- 2 799	- 249
Valeur en fin d'exercice	= **67 164**	= **44 822**	= **22 342**

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Mouvements des immobilisations financières

Désignation		Montant
Valeur au début de l'exercice	+	2 960
Acquisitions	+	
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+	
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	-	2 960
Valeur en fin d'exercice	=	0

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	3 620	20
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	3 620	20

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision réglementées				
Provisions pour risques et charges	31 079	31 079	31 079	31 079
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0
Total	**31 079**	**31 079**	**31 079**	**31 079**

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes établissement de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Fournisseurs	406 200
Dettes fiscales et sociales	132 564
Autres dettes	0

Produits constatés d'avance	0

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Notes sur le comptes de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires :

Ce détail figure dans le compte de résultat

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-357 931	-99 607	-258 324
Résultat exceptionnel	-3 320	0	-3 320
Participation salariés	0		0
Résultat comptable	-361 251	-99 607	-261 644

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	
Impôt sur les bénéfices	
Résultats avant impôts	
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	

Accroissements et allégements de la dette future d'impôts	Non applicable

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Autres informations

Rémunération des dirigeants	*Non applicable*

Effectif moyen	Salarié	Mis à disposition
Cadre	0	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Total	1	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	ICARE

Engagements donnés	La société a souscrit une assurance garantissant les engagements de retraite. LOURME totalise auprès des banques un encours de caution de 4 002 805 €.

Dettes garanties par des suretés réelles	Non applicable

Utilisation du CICE	LOURME a utilisé le CICE 2018 d'un montant de 1 506 € pour reconstituer son fonds de roulement. Le CICE est comptabilisé au crédit du compte 649 conformément à l'avis ANC.



Détail des produits et charges

Produits à recevoir :		31/12/2018	31/12/2017
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
4098000	Fournisseurs avoir à recevoir	248 269,00	163 547,00
4440000	Etat impôt sur les bénéfices	0,00	0,00
4440001	Etat credit d'impôt restituable	76 836,00	75 329,00
4487000	Etat produits à recevoir	1 949,00	0,00
4687000	Divers produits à recevoir	0,00	0,00
Autres créances		**327 054,00**	**238 876,00**
Total des produits à recevoir		**327 054,00**	**238 876,00**

Charges constatées d'avance :			
4860000	Charges constatées d'avance	2 311,00	16 467,00
Total des charges constatées d'avance		**2 311,00**	**16 467,00**

Charges à payer :		31/12/2018	31/12/2017
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
4081000	Fourniss. Factures non parvenues	406 200,00	1 034 437,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachées		**406 200,00**	**1 034 437,00**
4286000	Personnel autres charges à payer	0,00	0,00
4378000	Autres organismes sociaux	0,00	0,00
4386000	Org. Soc. Charges à payer	0,00	2 281,00
4386100	Taxe d'apprentissage	286,00	5 952,00
4386200	Formation continue	0,00	0,00
4386300	Effort construction	190,00	0,00
4386500	Caisse de congé	0,00	36 608,00
4458690	TVA sur avoir à recevoir	40 800,00	27 258,00
4458720	TVA sur facture à établir	89 892,00	132 870,00
4486300	Etat charges à payer	1 396,00	0,00
Dettes fiscales et sociales		**132 564,00**	**204 969,00**
4686000	Divers charges à payer	0,00	62 948,00
Autres dettes		**0,00**	**62 948,00**
Total des charges à payer		**538 764,00**	**1 302 354,00**

Produits constatés d'avance :

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Non applicable

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Exercices concernés	N-4	N-3	N-2	N-1	N
CAPITAL FIN EXERCICE					
Capital social	72 400	72 400	72 400	72 400	72 400
Nombres actions ordinaires	3 620	3 620	3 620	3 620	3 620
Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions de préférence					
OPERATIONS - RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT	1 162 411	6 736 991	11 835 605	20 974 426	13 311 153
Résultat avant impôts amortissements - provisions					
Impôts sur les bénéfices	0	0	-4 402	-366 024	-99 607
Participation salariés					
Résultat après impôts	-500 906	159 786	318 789	-691 869	-261 643
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, Part. salariés mais avant amortissements - provisions					
Résultat après impôts, Part. salariés amortissements - provisions	0	0	0	0	0
Dividende brut versé à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen	9	9	14	22	1
Montant masse salariale	314 081	369 447	472 360	785 018	37 792
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, œuvres soc.)					

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Crédit bail

NA

	Terrains	Constructions	Installations matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine	0	0	0	0	0
Amortissements :					0
- Cumuls exercice antérieurs					0
- Dotations de l'exercice					0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Redevances payées :					0
- Cumuls exercices antérieurs					0
- Exercice					0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Redevances restant à payer :					0
- A 1 an au plus					0
- A + d'1 an et 5 ans au plus					0
- A + de 5 ans					0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Valeur résiduelle :					0
- A 1 an au plus					0
- A + d'1 an et 5 ans au plus					0
- A + de 5 ans					0
Total				**0**	**0**
Montant pris en charge dans l'exercice					

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	**0**	**0**	**0**
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	110 039		
Autres créances	0		
Capital souscrit appelé non versé			
Total créances	**110 039**	**0**	**0**
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	474 853		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 842		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Dettes

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 009	1 009		
. à 1 an maximum à l'origine	1 009	1 009		
. à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Total	1 009	1 009		

Autres informations

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 530 295	4 530 295	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	76 836	76 836	
Taxe sur la valeur ajoutée	214 034	214 034	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 949	1 949	
Divers			
Groupe et associés (2)	470 034	470 034	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	248 269	248 269	
Charges constatées d'avance	2 312	2 312	
Totaux	5 543 729	5 543 729	

(1) Montants des	- Prêts accordés en cours d'exercice	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)		470 034

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Echéance des dettes

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	1 009	1 009		
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		4 073 776	4 073 776		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		718	718		
Impôts sur les bénéfices		7 840	7 840		
Taxe sur la valeur ajoutée		1 012 037	1 012 037		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés		1 396	1 396		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)		474 853	474 853		
Autres dettes		699 427	699 427		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					
Produits constatés d'avance					
Total		**6 271 056**	**6 271 056**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques	
Emprunts remboursés en cours d'exercice			

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles 30%					
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
Total (I)					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		31 079	31 079	31 079	31 079
Total (II)		**31 079**	**31 079**	**31 079**	**31 079**
DEPRECIATIONS					
sur Immobilisations	- incorporelles				
	- corporelles				
	- titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres dépréciations					
Total (III)					
Total (I + II + III)		**31 079**	**31 079**	**31 079**	**31 079**
dont dotations et reprises	- d'exploitation		31 079	31 079	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence:montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I					

